

## **Résolution 982**

**approuvant les arrêtés du Conseil d'Etat du 25 novembre 2021 et du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

l'article 113 de la constitution de la République et canton de Genève,

approuve :

- l'arrêté du 25 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> novembre 2020, d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 23 juin 2021 et sur les mesures de protection de la population.
- l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2021 concernant les mesures de protection de la population destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 sur les marchés ainsi qu'à l'occasion de la Course de l'Escalade des 4 et 5 décembre 2021.

invite le Conseil d'Etat

à suspendre les délais de récolte de signatures à l'appui de demandes de référendum ou d'initiative en matière cantonale et communale au sens de l'article 89A LEDP (A 5 05).